

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
web site: www.africa-union.org

SIXIÈME FORUM PANAFRICAIN SUR LA MIGRATION (PAFOM 6)

RAPPORT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

11 - 12 SEPTEMBRE 2021

DAKAR, SÉNÉGAL

I. INTRODUCTION

1. La réunion des hauts fonctionnaires du 6e Forum panafricain de l'Union africaine sur la migration s'est tenue à Dakar (Sénégal), les 11 et 12 septembre 2021. Elle était organisée sous le thème « **Renforcer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre en Afrique dans le contexte d'une pandémie pour accélérer le développement socio-économique et l'intégration continentale** ».
2. Cette réunion visait à fournir des orientations politiques et des recommandations aux États membres et aux autres parties prenantes sur la manière d'améliorer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre aux niveaux national, régional et continental pour le développement socio-économique et l'intégration plus rapide du continent, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA, du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA), du Pacte mondial sur les migrations, entre autres.
3. L'objectif principal était d'engager la réflexion, de partager des expériences et des bonnes pratiques sur diverses questions de gouvernance de la migration de main-d'œuvre, notamment le renforcement des données et des statistiques sur la migration de main-d'œuvre, la protection des travailleurs migrants en Afrique, le raffermissement de la collaboration et des partenariats en matière de migration de main-d'œuvre.

II. PARTICIPATION

4. Ont participé à cette réunion du PAFOM, des représentants des États membres de l'Union africaine ci-après : **Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Liberia, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, République du Congo, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Sud Soudan, Soudan, Tunisie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.**
5. Étaient également présents, des représentants des Communautés économiques régionales ci-après: Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Union du Maghreb arabe (UMA) et Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Le Forum des maires et des collectivités locales était également représenté.
6. Ont également pris part, les Partenaires des Nations Unies ci-après : L'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) et des

institutions multilatérales comme le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD).

7. Des organisations de la société civile, des fédérations de travailleurs et d'employeurs, et de la diaspora étaient également présentes, notamment l'Association nationale des femmes d'affaires, Business Women Africa et le Forum africain de la diaspora (DAF).
8. Ont aussi assisté à la réunion des représentants des syndicats, y compris la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) représentants des Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES). Des représentants du monde universitaire étaient également présents, notamment l'Université d'Addis-Abeba, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal, et l'Université Pwani du Kenya.
9. Certains participants ont également suivi la réunion en ligne, notamment des représentants d'États membres, d'organisations de la société civile et d'agences des Nations unies, dont l'OIT.

III. SESSION D'OUVERTURE

10. La réunion a été ouverte par **S.E. Mme Aïssata TALL SALL**, ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal. Dans son allocution d'ouverture, elle a remercié la Commission de l'Union africaine d'avoir collaboré avec son gouvernement pour organiser la réunion. Elle a noté que, si l'édition tenue en Égypte mettait l'accent sur les données, le forum du Sénégal se concentrera sur le renforcement des cadres de la migration de la main-d'œuvre au profit du développement social du continent. Elle a mis en avant l'effet de la COVID-19 sur la migration de la main d'œuvre et la manière dont la pandémie a provoqué un changement de mentalité dans l'identification des solutions. Elle a insisté sur la nécessité d'une consultation régulière entre les États membres et les CER pour des solutions mutuellement bénéfiques et une meilleure gestion de la migration de main-d'œuvre. Elle a réitéré l'Agenda 2063 de l'UA et a appelé à l'élaboration d'un document cadre qui renforcera les solutions du Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées. Enfin, elle a appelé à l'intégration de la migration de la main-d'œuvre dans les stratégies de développement et relevé que le Sénégal assurerait la présidence du forum au titre de l'année à venir, avant de déclarer les travaux du forum officiellement ouverts.
11. Pour sa part, **Mme Aïssata KANE**, Conseillère régionale principale pour l'Afrique subsaharienne, OIM, a, dans ses remarques liminaires, remercié les organisateurs, les États membres et les délégués. Elle a expliqué le mandat du PAFOM qui est de promouvoir la collaboration et l'échange d'expertise. Elle a remercié tous les gouvernements présents pour leur attachement à la promotion de l'agenda de la migration, même dans ce contexte de COVID-19. Elle a mis en avant l'engagement des gouvernements africains à travailler sur des objectifs communs en matière de migration et noté que cette conférence n'aurait pas été possible sans le soutien des États membres et de la Commission de l'Union africaine. Elle a reconnu l'effet du

commerce transfrontalier, en particulier sur les femmes et les enfants, lorsque les frontières sont fermées en raison de la COVID-19, créant des défis tels que le chômage dans le pays d'origine et le ralentissement économique dans les pays de destination. Elle a également évoqué la nécessité pour les décideurs politiques d'analyser la situation et d'examiner les protocoles sur la libre circulation. Elle a encouragé les parties prenantes à se concentrer sur la contribution positive des travailleurs migrants de première ligne afin d'encourager l'évaluation de la contribution de la migration dans les pays de destination. Elle a en outre encouragé le changement de mentalité pour se concentrer sur le secteur privé qui créerait des initiatives de mobilité de la main-d'œuvre basées sur la nécessité de travailler avec les organisations de travailleurs pour trouver des marchés du travail. Pour conclure, elle a incité les États membres à regarder au-delà de la COVID-19 dans l'élaboration de directives politiques visant à améliorer la migration de la main d'œuvre.

12. Mme Cynthia Samuel-Olunjowon, Directrice régionale de l'OIT pour l'Afrique, a, dans ses remarques liminaires, présenté le PAFOM comme une plateforme permettant à tous les membres de se mettre en réseau, de partager des informations et de construire des expériences sur la gouvernance de la migration. Elle a salué le rôle que l'OIT a joué en contribuant à cet important dialogue, notamment lors des événements parallèles, tout en remerciant le gouvernement du Sénégal et la Commission de l'Union africaine pour l'organisation du forum. Elle a noté que l'OIT s'était engagée à promouvoir le travail décent et qu'elle s'attacherait à renforcer la gouvernance des migrations de main-d'œuvre, en particulier en cette période de pandémie qui a exacerbé les inégalités et la pauvreté, notamment parmi les travailleurs migrants. Elle a exhorté à une coordination entre toutes les parties prenantes pour revoir les politiques et les systèmes, en particulier ceux qui comblent les lacunes en matière de protection des travailleurs migrants, dans le but de rétablir une meilleure gouvernance de la migration de main-d'œuvre. Elle a noté que l'Afrique a manifesté son intérêt à la gouvernance de la migration de travail à travers la déclaration et le plan d'action de l'UA ainsi que le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé grâce au soutien du JLMP, de l'OIT, de l'OIM, de la CUA et de la CEA. Elle a exhorté les principaux acteurs à mettre en place des cadres de migration fondés sur les droits et tenant compte de la dimension de genre, à dynamiser la volonté politique eu égard à tous les aspects du marché du travail, mais également à renforcer l'efficacité des marchés du travail grâce à des données statistiques fiables et opportunes. Elle a invité les États membres africains à accélérer le processus de ratification des conventions 197 et 143, notamment sur les questions liées à la migration. Enfin, elle a insisté sur la nécessité de conclure des accords bilatéraux efficaces en matière de travail, qui soutiennent la gouvernance et la cohérence des politiques par le biais d'un recrutement équitable, de mesures de protection sociale accélérées ainsi que du développement et de la reconnaissance des compétences.

13. M. Alves D'Almanda, représentant de la CEDEAO à la réunion, a remercié le gouvernement du Sénégal et la CUA pour l'organisation du forum. Il a souligné la nécessité de stratégies qui aident les travailleurs migrants à sortir de leurs vulnérabilités, notamment en cette période de pandémie. Il a noté que si la migration est un mode de vie dans le monde, elle s'est avérée être une approche de survie pour les pays africains où elle constitue une alternative pour échapper à la pauvreté. Il a

réitéré la contribution de la CEDEAO à la promotion de la migration et de la mobilité au sein de la région qui a permis à ce que 80% des migrants restent dans la région en raison de l'égalité en matière fiscale, la capacité d'accéder à un emploi rémunéré et la capacité d'exercer tout type d'emploi dans chacun des États membres. Il a toutefois fait valoir que, si les libertés individuelles sont inscrites dans la législation de la CEDEAO, il est nécessaire que les États membres assurent la sécurité sociale et économique ainsi que le droit d'accéder à des moyens de subsistance. Enfin, Il a réitéré la contribution de la CEDEAO à la démocratie, à la bonne gouvernance et aux projets qui visent à réduire le chômage des jeunes.

14. Mme Cisse Mariama Mohammed, Directrice de la Santé, des Affaires humanitaires et du Développement social au sein de la CUA, a remercié le gouvernement du Sénégal d'accueillir la réunion comme convenu au Caire, en Égypte, en 2019. Elle a noté qu'il n'a pas été possible de tenir cette édition l'année dernière du fait de la pandémie de Covid-19. Elle a souligné la nécessité d'une collaboration meilleure et renforcée entre les différentes parties prenantes sur les questions de gouvernance de la migration de la main-d'œuvre et de la mobilité humaine en Afrique. Elle a également noté l'importance pour tous les États membres d'avoir des politiques de migration de la main-d'œuvre bien gérées avec une évaluation complète de leurs structures de gouvernance de la migration pour faciliter l'identification des domaines prioritaires clés. Elle a rappelé le mandat de la CUA, en termes de soutien aux États membres et aux CER dans la promotion d'une migration sûre, ordonnée et régulière, et dans la mise en place de politiques de travail et d'emploi saines pour garantir les droits et la protection des travailleurs migrants ainsi que leur accès aux prestations. Elle a souligné l'engagement de la Commission, tel qu'envisagé dans le nouveau Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (2018 - 2030), à soutenir les États membres et les CER dans le renforcement de leur gouvernance en matière de migration de main-d'œuvre, par le biais de diverses initiatives et programmes en cours tels que le Programme conjoint sur la gouvernance et l'intégration de la migration de main-d'œuvre en Afrique (JLMP). Elle a mis l'accent sur le travail du Programme conjoint sur la gouvernance de la migration de main-d'œuvre (JLMP) qui contribuera grandement à l'éradication de la pauvreté, au développement inclusif et à la protection des migrants en quête d'opportunités. Elle a en outre réitéré que le JMLP avait des réalisations notables telles que la production de la première et de la deuxième édition du rapport sur les statistiques de la migration de main-d'œuvre en Afrique, la promotion de la transférabilité des compétences et la reconnaissance mutuelle des qualifications, et le développement d'un cadre africain de qualifications ainsi que la promotion de domaines critiques visant à faciliter la libre circulation des travailleurs pour faire progresser l'intégration et le développement régionaux. Enfin, elle a souligné la nécessité de mettre en place des cadres politiques et juridiques qui renforcent le partage des données entre les agences produisant et utilisant des données sur la migration de main-d'œuvre afin d'harmoniser les statistiques sur la migration de main-d'œuvre en Afrique. Elle a insisté sur la nécessité de soutenir les centres tels que le Centre africain de recherche sur la migration au Mali, le Centre d'opérations continental à Khartoum pour lutter contre la migration irrégulière, l'Observatoire africain des migrations au Maroc et l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) pour combler les lacunes politiques sur la migration irrégulière, la migration de main-

d'œuvre, l'engagement de la diaspora et les transferts de fonds aux niveaux national, régional et continental.

15. L'Ambassadeur Neveen El-Husseiny, vice-ministre adjointe des Affaires étrangères chargée des réfugiés et de la migration et présidente du PAFOM 5, a souligné dans son allocution l'importance d'harmoniser et de promouvoir des récits positifs sur la migration. Elle a mis en avant la nécessité d'améliorer la coordination, la collaboration et de soutenir la mobilisation des ressources. Elle a également mis l'accent sur la nécessité d'encourager les enquêtes sur la migration continentale des ménages. Elle a noté que la mobilité migratoire a été affectée par la COVID-19, qui a eu des répercussions sur la migration de la main-d'œuvre, a accru la récession économique et a entraîné une baisse des envois de fonds. Elle a conclu en encourageant les États membres à poursuivre leur coopération pour améliorer la gouvernance de la migration sur le continent.

IV. DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES SESSIONS

SESSION I: RAPPORT DU PRÉSIDENT DU 5E FORUM (PAFOM 5) ET PASSATION OFFICIELLE DU TÉMOIN DE LA PRÉSIDENTE DU PAFOM

16. Le président sortant, l'Ambassadeur Neveen El-Husseiny, a rappelé le thème du PAFOM 5 qui était « Promouvoir la recherche et la collecte des données sur la migration pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques axées sur des données factuelles pour une gestion efficace de la migration en Afrique ». Elle a indiqué que la réunion du PAFOM du Caire a été un succès avec la participation de plus de 40 États membres.

17. Elle a noté que les défis rencontrés DURANT le mandat du PAFOM 5 étaient l'émergence de la pandémie de COVID-19 qui a rendu difficile la mise en œuvre des résolutions du PAFOM 5.

18. Elle a rappelé que le PAFOM 5 s'est concentré sur les moyens d'améliorer la collecte de données sur les migrations ainsi que sur une nouvelle proposition d'enquête sur les migrations internationales en Afrique. Comme indiqué, en raison de la COVID-19, il n'y a cependant pas eu de progrès dans la mise en œuvre des résolutions de cette édition du forum. Elle a toutefois réitéré l'engagement du gouvernement égyptien à assurer le suivi de la mise en œuvre de l'enquête.

19. Les **principales recommandations** de la session sont les suivantes :

- i. L'établissement et l'opérationnalisation du **Groupe de travail sur les statistiques migratoires** pour soutenir les États membres de l'UA et les CER dans la mise en œuvre des résultats du PAFOM 5.
- ii. Suivi de la proposition du gouvernement égyptien de soutenir les pays africains dans la **numérisation des statistiques sur la migration**, en

particulier celles de la diaspora, qui visera à améliorer le processus des flux économiques, de compétences, de professions et de migration.

- iii. Suivi de la mise en œuvre de la proposition du gouvernement de l'Égypte d'entreprendre une enquête sur la migration des ménages à travers le continent qui permettra d'harmoniser et de rendre disponibles les données sur la migration à l'échelle continentale.
20. Le gouvernement égyptien a officiellement passé le témoin de la présidence du PAFOM au gouvernement du Sénégal qui a accepté cette charge et s'est engagé à œuvrer au développement de politiques publiques qui répondront aux aspirations des migrants. Le nouveau président a mentionné l'instruction reçue du Président de la République dans le sens de la réalisation d'un recensement des Sénégalais de l'extérieur et dont les autres États membres pourraient s'inspirer. Le recensement permettrait de s'appuyer sur des données qui améliorent la gouvernance de la migration.

SESSION II: SOUTENIR LES ÉTATS MEMBRES ET LES CER DANS LE RENFORCEMENT DE LA MIGRATION DE LA MAIN D'ŒUVRE EN AFRIQUE: APERÇU DES INITIATIVES ET DES PROGRAMMES EN COURS RELATIFS A LA MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE, NOTAMMENT LE PROGRAMME CONJOINT SUR LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR LE CONTINENT

21. La session a examiné les initiatives et les programmes en cours, relatifs à la migration de la main-d'œuvre sur le continent. Différents panélistes ont souligné les diverses initiatives et activités en matière de migration de main-d'œuvre entreprises à différents niveaux.
22. La réunion a également examiné les formes de travailleurs migrants dans la région ainsi que dans les pays de destination où l'accent a été mis sur l'évaluation des piliers clés de la migration, l'intégration des travailleurs, l'assistance socio-économique, le retour et la réintégration dans le contexte de la COVID-19.
23. La réunion a été informée que, dès le début de la COVID-19, un Sommet des Chefs d'État de l'IGAD a été convoqué pour élaborer une riposte aux défis posés par la pandémie. Un fonds d'urgence de 6 millions d'euros a été créé pour : faciliter la coordination transfrontalière de la protection des travailleurs migrants, intensifier la réponse à la pandémie et aider les États membres à fournir une assistance aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux migrants.
24. La réunion a fait référence à l'Article 16 de la coopération de l'OIT en matière de main d'œuvre et de sécurité sociale. Elle a également fait référence au Traité révisé de 2009, élaboré par les Chefs d'État de la CEDEAO pour servir de politique directrice. La réunion a été informée que la CEDEAO a entrepris d'élaborer un traité visant à protéger tous les ressortissants contre la xénophobie et la discrimination, contrairement à la tendance des gouvernements à protéger leurs propres ressortissants. La

protection contre la discrimination comprend également la protection de l'emploi dans le secteur privé.

La réunion a examiné le Traité révisé de la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD) qui met l'accent sur la gestion des flux migratoires et la lutte contre la traite des êtres humains.

25.

26. Les **principales recommandations** de la session sont les suivantes :

- i.** Les États membres de l'UA doivent aborder la question de l'accès à des recours juridiques pour les travailleurs migrants, comme en témoignent le Kenya et l'Ouganda. Cela devrait également inclure des possibilités d'appel, actuellement limitées dans la plupart des pays.
- ii.** Les États membres de l'UA doivent étendre les visas de travail afin de réduire la vulnérabilité des travailleurs migrants.
- iii.** Les États membres de l'UA doivent renforcer la sécurité sociale, comme on l'a vu à Djibouti, afin d'offrir un certain niveau de transférabilité aux travailleurs migrants.
- iv.** Les ambassades et les services consulaires des États membres de l'UA à l'étranger doivent renforcer leurs services pour les rendre accessibles aux citoyens à l'étranger.
- v.** Les États membres doivent soutenir le commerce transfrontalier, appliquer et intensifier les réponses nationales des États membres pour aider les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants sur les sites d'intervention transfrontaliers.
- vi.** Le Protocole sur la libre circulation des personnes doit être ratifié par tous les États membres pour assurer le développement du continent et contribuer à sa croissance.

SESSION III: IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID 19 SUR LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION DE LA MAIN D'ŒUVRE EN AFRIQUE: DÉFIS, ENSEIGNEMENTS RETENUS ET POSSIBILITÉS

27. La session a porté l'accent sur l'impact de la COVID 19 sur la migration de la main d'œuvre. Les intervenants ont souligné les effets dévastateurs de la pandémie sur les systèmes mondiaux, qu'il s'agisse de la limitation de la mobilité, des moyens de subsistance, des systèmes de santé, des pertes de revenus, des droits des migrants ou de son impact sur la vie quotidienne. Au niveau mondial, les statistiques de l'OIT ont fait état d'une perte de revenus de 8,3 % (3,7 trillions) et d'une perte de 4,4 % du PIB.

28. La réunion a été informée que la pandémie a créé un déficit de main-d'œuvre pour le continent car les travailleurs de la santé essentiels occupés à répondre à la demande ailleurs que sur le continent. La migration de la main-d'œuvre a également été

perturbée tout au long de la chaîne migratoire depuis les pays d'origine jusqu'aux pays de destination.

29. La réunion a noté que la pandémie a également eu un impact sur les femmes entrepreneurs et leurs investissements, car elles n'ont pas pu entreprendre d'activités commerciales au plan international. Cela a affecté leurs activités et leur vie. Afin de répondre aux besoins des citoyens pendant la pandémie, des pays comme le Sénégal ont créé une Plateforme de Mécanismes pour aider les citoyens de la diaspora. La plateforme a permis au Sénégal de collecter les données nécessaires sur les citoyens de la diaspora pour comprendre leurs besoins, leurs lieux de résidence et leur expertise.

30. Les **principales recommandations** issues de la session sont les suivantes :

- i. Les États membres de l'UA et les CER doivent être mieux préparés aux pandémies, apprendre de l'expérience de la COVID 19 et adopter des politiques pertinentes.
- ii. La protection sociale des migrants doit être considérée comme une priorité afin de protéger les travailleurs migrants aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine.
- iii. La nécessité d'examiner la mise en œuvre des accords bilatéraux et multilatéraux pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de protection des migrants.
- iv. Les États membres de l'UA, les CER et d'autres parties prenantes doivent établir un cadre de collaboration et de coopération solide pour la gouvernance des migrations de main-d'œuvre afin de répondre conjointement à de futures crises sanitaires.
- v. Les États membres de l'UA doivent augmenter leur nombre de bureaux consulaires à l'étranger ou avoir un plus grand nombre d'attachés dans leurs représentations étrangères respectives afin de soutenir leurs citoyens lors de crises comme l'actuelle pandémie.
- vi. Les États membres de l'UA à envisager de revoir leurs programmes d'enseignement pour s'adapter à l'évolution des temps, en mettant davantage l'accent sur la formation à l'EFTP (enseignement et formation techniques et professionnels) et la numérisation.
- vii. Les États membres de l'UA doivent investir dans l'élaboration de programmes pour la jeunesse afin de s'assurer que les jeunes ne prennent pas des chemins périlleux à la recherche d'opportunités. La migration doit être un choix et non pas une nécessité.
- viii. Les États membres doivent réprimer et saisir les flux financiers illicites émanant du continent. Il est nécessaire que le secteur privé en Afrique paie sa juste part d'impôts et ne se contente pas de contrebalancer par le biais de programmes de responsabilité sociale.

SESSION IV: RENFORCER LA COLLABORATION NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERÉTATIQUE ET LE DIALOGUE INTERÉTATIQUE SUR LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION DE LA MAIN D'ŒUVRE EN AFRIQUE

- 31.** La session a discuté de la nécessité d'adopter des approches plus collaboratives en matière de gouvernance de la migration de la main-d'œuvre sur le continent. A l'heure actuelle, des pays comme la Sierra Leone n'ont pas de politique migratoire en place et sont ouverts à une collaboration avec d'autres États membres. En revanche, la Sierra Leone dispose de projets de création d'emplois pour les jeunes, issus d'un partenariat avec l'UE et l'OIM. Le pays travaille également sur onze priorités sectorielles, notamment : l'assainissement des villes, la mobilité urbaine et l'emploi.
- 32.** La réunion a noté que le Protocole sur la libre circulation était une politique-cadre continentale importante visant à améliorer la coopération sur le continent en matière de migration de la main d'œuvre et a encouragé les États membres de l'UA à le ratifier.
- 33.** La réunion a noté l'importance de l'harmonisation des accords bilatéraux et multilatéraux sur le travail afin d'améliorer la collaboration et la coopération des États membres de l'UA en matière de gouvernance de la migration de la main d'œuvre.
- 34.** La réunion a noté l'importance pour les syndicats et les associations de travailleurs de coopérer et de collaborer avec divers acteurs pour soutenir les travailleurs vulnérables.

35. Les **principales recommandations** issues de la session sont les suivantes :

- i.** La nécessité d'accélérer l'adoption des Lignes directrices de l'Union africaine sur le développement des accords bilatéraux en matière de main d'œuvre afin d'harmoniser et de promouvoir l'utilisation d'outils et de lignes directrices communs pour renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme et du travail des migrants africains à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.
- ii.** Les États membres de l'UA doivent envisager d'établir un cadre de dialogue sur la migration de la main-d'œuvre, similaire au processus de Colombo, afin de discuter des droits des travailleurs migrants africains et de leur protection.

SESSION V: RENFORCER LA RECHERCHE, LES DONNÉES ET LES STATISTIQUES SUR LA MIGRATION DE LA MAIN D'ŒUVRE POUR LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES FONDÉES SUR DES PREUVES EN AFRIQUE

- 36.** Cette session a attiré l'attention sur l'importance de la recherche, des données et des statistiques pour la formulation de politiques fondées sur des preuves. Il a souligné la nécessité de développer un système de collecte de données efficace, robuste et bien

suivi pour guider l'élaboration des politiques migratoires de la main-d'œuvre sur le continent.

37. La réunion a mis en évidence l'expérience du gouvernement du Sénégal dans son effort de recensement des migrants sénégalais pendant la première phase de la pandémie de COVID-19. Ce recensement a couvert plus de 200 000 Sénégalais vivant à l'étranger. Il a été souligné que l'absence de données pertinentes sur les migrations entrave le partage d'informations entre les États membres et nuit par conséquent à l'élaboration de politiques judicieuses à tous les niveaux.
38. La réunion a salué la contribution de la CUA à la production, la compilation et la diffusion de statistiques sur la migration de la main-d'œuvre comme moyen de renforcer les capacités des États membres de l'UA et des CER et d'établir des politiques fondées sur des preuves.
39. Dans sa contribution, le représentant de la Commission a réitéré l'engagement de la Commission à renforcer les statistiques sur les données migratoires afin de combler les lacunes politiques spécifiques à tous les niveaux, notamment le renforcement des capacités des États membres et des CER utilisant des données administratives, les stratégies de numérisation et l'établissement d'indicateurs de tableau de bord pour faciliter la prise de décision.
40. La réunion reconnaît l'importance d'un écosystème de données complet comme partie intégrante de la capacité des États membres à obtenir des résultats efficaces dans le domaine des données sur la migration.
41. Les **principales recommandations** formulées par la session ont été les suivantes :
 - i. Les États membres de l'UA, les institutions et les CER sont encouragés à partager les données sur la migration et à adopter un système intégré de collecte de données normalisé à des fins de comparabilité.
 - ii. Il a également été recommandé que le système proposé intègre les aspects essentiels suivants de la collecte de données : l'harmonisation des définitions, des concepts, des classifications, des périodes de référence et des méthodologies.
 - iii. Les États membres de l'UA ont en outre été invités à renforcer leur capacité institutionnelle à contribuer aux statistiques sur la migration et à soutenir les institutions continentales pertinentes, notamment l'Observatoire africain des migrations et l'AU-STATAFRIC qui ont pour mandat d'harmoniser les statistiques et de garantir la qualité dans différents domaines thématiques.
 - iv. Les États membres ont été encouragés à renforcer la coopération en matière de collecte de données entre les pays, à investir dans des initiatives de renforcement des capacités afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des

données sur la migration, et à soutenir les institutions de recherche scientifique afin de produire des informations statistiques nationales sur la migration en général et la migration de la main d'œuvre en particulier.

SESSION VI: PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DE LA MOBILITÉ, DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES APTITUDES, QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS MIGRANTS EN AFRIQUE

42. La session a mis en évidence les différentes méthodologies qui peuvent être utilisées par les États membres de l'UA et les CER en vue de promouvoir l'harmonisation de la reconnaissance des titres de qualification étrangers aux niveaux continental et régional, la mobilité des compétences et les directives pour une transparence accrue.
43. La session a souligné le fait que les travailleurs migrants se déplacent avec des aptitudes, des compétences et des qualifications, d'où la nécessité de mettre en place un système de reconnaissance mutuelle pour faciliter leur intégration dans les pays.
44. La session a souligné la nécessité de mettre en place un système d'équivalence avec des acquis d'apprentissage bien définis qui constituerait la base d'évaluation des qualifications provenant d'autres pays. L'expérience kenyane concernant la mise en place d'un système d'évaluation des titres de qualification étrangers, a été partagée.
45. La session a également reconnu que les compétences doivent être encadrées dans le cadre d'un plus large système de migration de la main-d'œuvre bien géré afin d'éviter les fortes vulnérabilités.
46. Les **principales recommandations** issues de la session sont les suivantes :
 - i. La Commission de l'UA envisage de lancer une étude préparatoire sur les normes et outils existants en Afrique.
 - ii. Les États membres et les CER doivent mettre en place un mécanisme de partage des informations relatives à la reconnaissance des qualifications et la transférabilité des compétences.
 - iii. La nécessité pour les États membres de l'UA de signer et de ratifier les conventions pertinentes sur la migration de la main-d'œuvre
 - iv. La nécessité de promouvoir des programmes, tels que TOKTEN qui a permis le transfert de compétence à partir de la diaspora, de les reproduire et de les institutionnaliser dans les États membres.

SESSION VII: PROMOTION DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS EN AFRIQUE: RENFORCEMENT DU CADRE DE PROTECTION ET DE POLITIQUE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS AFRICAINS SUR LE CONTINENT ET AU-DELÀ.

47. La session a discuté de la protection des droits des travailleurs migrants afin de promouvoir le travail décent et la protection de leurs droits. La réunion a souligné la nécessité pour les CER de négocier des accords avec les communautés hors du continent et d'établir des ressources institutionnelles formalisées pour soutenir l'accès à la justice des travailleurs migrants.
48. La réunion a pris note de l'avancée réalisée par la Tunisie en termes d'adoption d'une approche basée sur les droits de l'homme pour la protection des nationaux et des travailleurs migrants et de garantie de l'accès aux soins de santé et aux vaccinations pendant la pandémie.
49. La réunion a discuté de la nécessité de renforcer les capacités des travailleurs migrants, ce qui devrait mettre à contribution les structures de formation et de soutien avant le départ et au retour afin de fournir aux travailleurs migrants des aptitudes et des compétences.
50. Les participants à la réunion ont imploré les États membres de respecter les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tels que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, dont l'article 5 stipule que tous les enfants doivent être protégés contre l'exploitation économique ou les travaux dangereux.
51. Les **principales recommandations** issues de la session sont les suivantes :
- i. Les États membres doivent intégrer les législations nationales pour inclure les travailleurs migrants, vu que les politiques existantes les excluent.
 - ii. Les États membres doivent faire preuve de diligence, notamment en ce qui concerne la fourniture de services sur les routes migratoires.
 - iii. Les États membres de l'UA doivent renforcer les services consulaires pour surveiller et soutenir les travailleurs migrants.
 - iv. Les États membres de l'UA devraient interdire toutes les formes de travail des enfants et renforcer la coopération entre les pays de transit, de destination et d'origine pour protéger les enfants en déplacement.
 - v. Les États membres sont encouragés à se conformer aux instruments internationaux des droits de l'homme tels que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.
 - vi. Les États membres de l'UA doivent renforcer les structures consulaires pour soutenir les travailleurs migrants et élaborer des conventions et des accords pour la protection sociale des droits de l'homme des migrants.

Les États membres de l'UA devraient normaliser les accords de travail pour garantir la protection de tous les travailleurs migrants africains.

SESSION VIII: LIEN ENTRE LA MIGRATION ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

- 52.** La session a discuté du rôle de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et de sa place dans la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre sur le continent.
- 53.** La réunion a souligné la nécessité d'une coordination entre la migration de la main-d'œuvre et l'accord portant création de la ZLECAf. L'exemple du Burkina Faso, où la stratégie nationale de développement de la diaspora est en harmonie avec les dispositions de la ZLECAf qui prévoient la libre circulation.
- 54.** La réunion a noté les possibilités pour la migration de la main-d'œuvre de contribuer au commerce et d'en bénéficier, conformément à l'accord relatif à la ZLECAf. La réunion a également noté que les effets de la COVID-19 ont principalement affecté les femmes intervenant dans le commerce transfrontalier informel à petite échelle, ce qui a par conséquent affecté les économies nationales.
- 55.** La réunion a réitéré les opportunités que la ZLECAf offrira pour le commerce et l'employabilité et devrait guider la mise en œuvre de l'accord sur la main-d'œuvre, y compris la rétention des travailleurs qualifiés clés sur le continent. La réunion s'est penchée sur les bonnes pratiques en matière de libre circulation, telles que celles des Communautés d'Afrique de l'Est, qui ont été partagées, et sur le développement d'un poste frontière à arrêt unique entre la Tanzanie et le Kenya.
- 56.** La réunion a réitéré la nécessité pour les États membres de veiller à ce que les jeunes bénéficient des opportunités créées par la ZLECAf. Les délibérations ont mis en évidence les aspects juridiques de la migration qui permettent la libre circulation en tant que droit légal tout en reconnaissant la souveraineté des États à contrôler et à régir les activités sur leur territoire.
- 57.** Les **principales recommandations** suivantes ont été formulées :
- i. Il est nécessaire de développer des études et des statistiques librement accessibles pour démontrer le lien entre la migration et le libre-échange en Afrique.
 - ii. La nécessité d'accélérer la ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes par les États membres de l'UA, vu que les régimes juridiques de la libre circulation des personnes et de la ZLECAf sont complémentaires.
 - iii. La nécessité d'une coordination et d'une collaboration plus étroites entre la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et les activités et programmes de la ZLECAf au sein de l'UA afin d'en renforcer la complémentarité.

V. RECOMMANDATIONS ET RÉSULTATS DE LA DE LA RÉUNION

58. Les principales recommandations de la 6ème réunion du PAFOM sont les suivantes :

- a. L'établissement et l'opérationnalisation du **Groupe de travail sur les statistiques migratoires** pour soutenir les États membres de l'UA et les CER dans la mise en œuvre des résultats du PAFOM 5.
- b. La migration de la main-d'œuvre devrait être intégrée dans les stratégies de développement aux niveaux national, régional et continental et des directives politiques visant à améliorer la migration de la main-d'œuvre sur le continent devraient être élaborées.
- c. Les États membres de l'UA, les CER et les autres parties prenantes doivent établir un cadre solide de collaboration et de coopération en matière de gouvernance de la migration de la main-d'œuvre, y compris avec les régions (à l'instar du processus de Colombo), afin de s'attaquer de manière concertée aux violations des droits de l'homme des migrants africains et aux futures pandémies ou crises.
- d. Les États membres de l'UA, les CER et les autres parties prenantes doivent soutenir les initiatives et les programmes existants en matière de migration de main-d'œuvre aux niveaux national, régional et continental, notamment le Programme conjoint de migration de main-d'œuvre de l'Union africaine (JLMP).
- e. Les États membres de l'UA doivent augmenter leur nombre de bureaux consulaires à l'étranger ou avoir un plus grand nombre d'attachés chargés du travail dans leurs représentations étrangères respectives afin de soutenir leurs citoyens lors de crises comme l'actuelle pandémie.
- f. Les États membres de l'UA doivent envisager de revoir leurs programmes d'enseignement pour s'adapter à l'évolution des temps, en mettant davantage l'accent sur la formation à l'EFTP, la numérisation et l'investissement dans des programmes liés à la jeunesse afin de créer davantage d'opportunités pour les jeunes Africains.
- g. La nécessité d'accélérer l'élaboration et l'adoption des Lignes directrices de l'Union africaine sur l'élaboration d'accords bilatéraux et multilatéraux en matière de travail afin d'harmoniser et de promouvoir l'utilisation d'outils communs, des lignes directrices pour l'élaboration d'un programme de protection des migrants et, enfin, des lignes directrices visant à renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme et du travail des migrants africains en Afrique et ailleurs.
- h. Les États membres de l'UA et les CER, y compris les autres institutions nationales, régionales et continentales concernées, doivent partager les données sur la migration et adopter un système intégré de collecte de données normalisé à des fins de comparabilité, en suivant les aspects clés de la collecte de données tels que : l'harmonisation des définitions, des concepts, des classifications, des périodes de référence et des méthodologies.

- i. La nécessité d'envisager le lancement d'une étude cartographique continentale sur les normes et outils existants en Afrique, qui servira de base à l'élaboration de lignes directrices continentales sur la reconnaissance mutuelle des compétences en Afrique, accompagnées d'un guide de l'utilisateur pour les responsables de la mise en œuvre.
- j. La nécessité d'une coordination et d'une collaboration plus étroites entre la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et les activités et programmes de la ZLECAf au sein de l'UA afin d'en renforcer la complémentarité.

VI. ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

59. Dans son discours de clôture, **M. Christopher Gascof**, Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a félicité les États membres pour leur attachement au forum. Il a remercié la Commission de l'Union africaine pour l'organisation de la réunion et a réitéré l'engagement de l'OIM à continuer à soutenir le Forum et, par extension, à soutenir les États membres dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ainsi que des recommandations du forum.
60. Dans son discours de clôture, **Mme Cisse Mariama Mohammed**, Directrice du département de la santé, des Affaires humanitaires et du Développement social de la Commission de l'Union africaine, a remercié tous les délégués et participants qui ont pris part à la réunion. Elle a réaffirmé que le forum avait donné aux délégués l'occasion de délibérer, de collaborer et de coopérer sur les questions de migration de main-d'œuvre. Elle a souligné l'engagement continu de la Commission à soutenir les États membres dans la mise en œuvre des résolutions et recommandations de la réunion. Elle a conclu ses remarques en remerciant le gouvernement du Sénégal pour avoir accueilli avec succès la réunion PAFOM 6.
61. Dans son discours de clôture officielle de la réunion, **S. E. Moise SARR**, Secrétaire d'État chargé des Sénégalais de l'extérieur du Gouvernement du Sénégal, a remercié les États membres de l'UA, la CUA, l'OIM et les autres agences des Nations Unies pour leur soutien. Il a remercié les délégués pour leur enthousiasme et leur participation active au cours du forum. Il a noté les contributions apportées par les délégués pour renforcer les propositions et les recommandations faites pendant les deux jours de délibérations de la réunion. Il a indiqué qu'un continent sans frontières était la clé de l'intégration régionale. Il a conclu en réitérant l'engagement du gouvernement du Sénégal à mettre en œuvre les recommandations du Forum et à poursuivre la collaboration avec les États membres et autres parties prenantes pour promouvoir une gouvernance efficace de la migration de main-d'œuvre sur le continent.